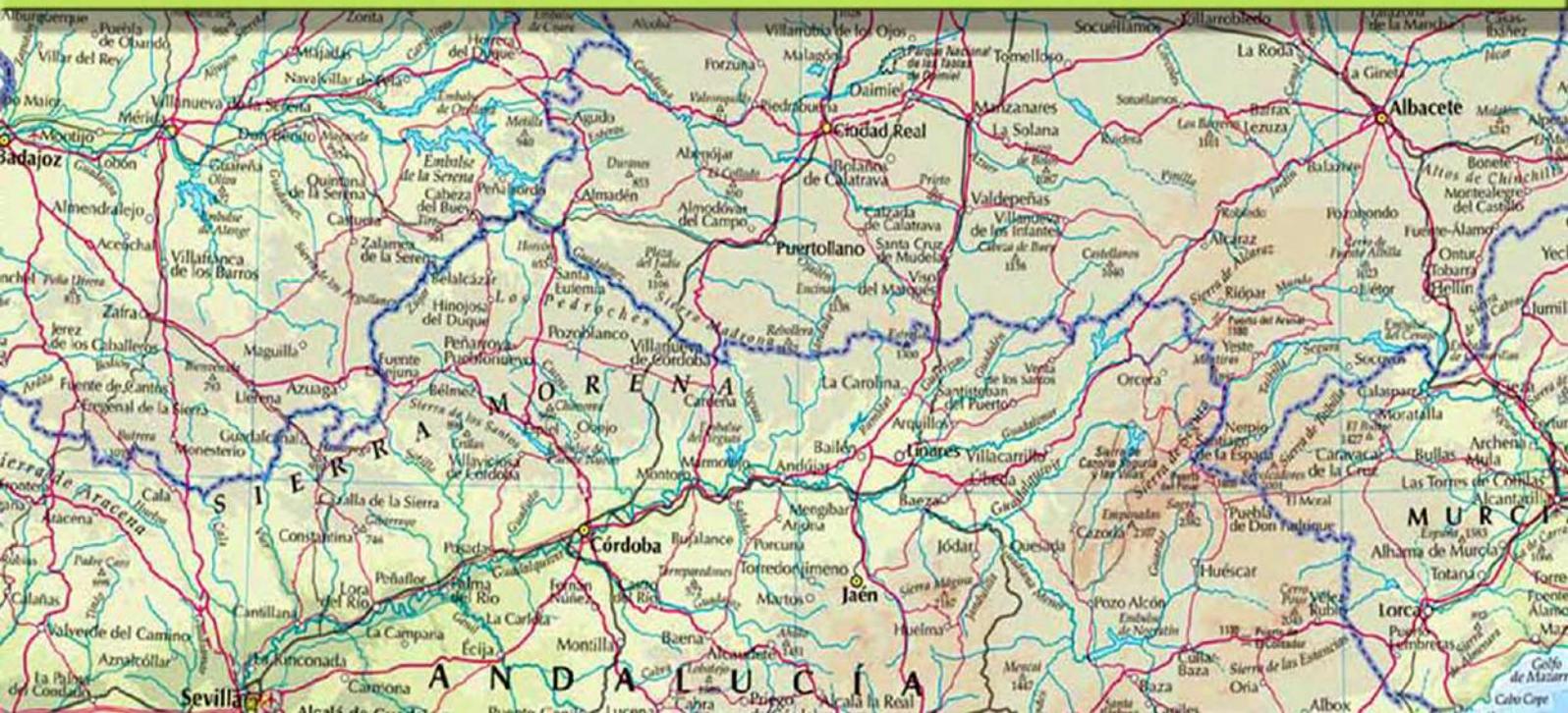


# DISPERSION

Le prix du droit aux visites

Etixerat Elkarte



# Introduction

Depuis 26 ans que la politique de dispersion a été mise en marche de façon générale et systématique, les véritables objectifs de cette mesure d'exception se concrétisent, et de façon dévastatrice, chez les proches des prisonnier-e-s politiques basques. Nous, leurs familles et amis sommes, comme les prisonniers eux-mêmes, destinataires des conséquences de cette politique d'exception. Une politique basée sur la violation des droits essentiels et source de souffrance qui s'est perpétuée dans le temps et qui est toujours en vigueur aujourd'hui, un des plus gros paris de l'État espagnol, ensuite relayé et adopté par l'État français.

Quatre ans après l'annonce par ETA de son cessez-le-feu définitif, la situation de nos proches emprisonné-e-s n'a pas changé, et la nôtre non plus. Nous continuons à payer le prix, celui de la souffrance, de notre refus de renoncer à nos liens affectifs et familiaux. Aux difficultés et limitations qui affectent généralement l'entourage d'une personne emprisonnée, s'ajoutent dans notre cas celles générées par une politique d'exception qui cherche à nous faire mal. Les conséquences destructrices de la politique pénitentiaire actuelle se voient dans tous les aspects de notre vie : économique, physique, psychique, affectif, dans le travail, dans les relations sociales...

La politique de dispersion signifie, pour nous les familles, une saignée financière difficilement soutenable. Elle signifie l'usure physique et psychique qu'entraînent ces longs voyages dans des conditions difficiles (jours, horaires, distances...) et qui ont déjà tué 16 d'entre nous. L'usure de l'incertitude, de la tension constante, des traitements humiliants. Elle signifie une inévitable érosion émotionnelle causée par le manque absolu d'intimité, la totalité des communications étant contrôlées par la prison, et accentuée par la facilité avec laquelle les surveillants, et même certains médias, accèdent à nos vies et à nos sentiments, allant jusqu'à en faire l'objet de débats publics. À ce tableau, il ne manque plus que la pression engendrée par la criminalisation de nos activités, par la persécution dont nous faisons l'objet, par les menaces publiques et anonymes et par le harcèlement que nous subissons (nous avons été agressés plus d'une fois lors de nos voyages).

Les responsables gouvernementaux, les représentants politiques et les autres partisans de la dispersion tentent d'en justifier le maintien en se référant aux nombreux fruits de cette politique. Mais ils ne précisent jamais lesquels, ni combien il y en a. Nous, nous pouvons le dire : la dispersion cherche et parvient très bien à générer une vaste souffrance. Cette souffrance, les 16 victimes mortelles, sont leurs fameux fruits. Les seuls que nous pouvons constater.

Très consciente de tout cela, la majorité politique et sociale d'Euskal Herria exige la fin de la dispersion. Le gouvernement espagnol avance dans le sens opposé, mais évite par tous les moyens que les conséquences de sa position injustifiable soient connues ; que les citoyens aient accès aux chiffres qui montrent clairement que notre situation n'est pas un *dommage collatéral* mais l'un des objectifs directement recherchés par cette politique pénitentiaire depuis sa conception : frapper les familles et amis des prisonnier-e-s politiques basques. D'où la nécessité d'attaquer la légitimité de notre travail d'information et de dénonciation.

# Les coûts de la dispersion

Nous devons commencer par rappeler que les prisonnier-e-s politiques basques, avec ou sans la dispersion, **ont toujours été éloigné-e-s** de leur domicile. Depuis 1978, et jusqu'à l'application de la dispersion, dans l'État espagnol ce sont les prisons de Madrid, Soria, Herrera de la Manche et Puerto de Santa Maria qui ont toujours reçu les prisonnier-e-s basques, qu'ils soient en préventive ou condamnés. En apparence, le droit aux visites et aux communications était respecté. Mais de façon indéniable, exercer ce droit représentait déjà un très gros coût économique ainsi que la disparition de nos jours de repos hebdomadaires.

La politique de dispersion a encore aggravé cette situation jusqu'à des limites insoutenables.

Comme nous l'avons déjà dit, les coûts de la dispersion ne se limitent pas aux considérables frais économiques. Aux centaines de kilomètres que nous devons faire dans des conditions difficiles, il faut ajouter :

- **la tension dans laquelle nous faisons ces voyages**, véritables courses contre la montre pour ne pas rater la visite. La tension à l'entrée dans la prison, où il arrive parfois que notre visite « n'apparaisse pas » dans leurs ordinateurs et que nous devons rebrousser chemin sans avoir pu entrer au parloir ; tout cela dépend toujours également des fouilles, de l'attitude des surveillants, de leurs exigences particulières, des éventuels transferts faits sans prévenir la famille ni les avocats...
- l'épuisement physique dû au fait que nous devons enchaîner une semaine de travail, un voyage et une autre semaine de travail **sans le moindre repos**
- **la charge physique et psychique que représente le fait de voyager avec des bébés ou de jeunes enfants**, et ce que ces voyages supposent pour les plus petits
- **la souffrance ajoutée que ces voyages supposent pour les personnes les plus âgées ou à mobilité réduite**, qui doivent en plus supporter de longues heures d'attente et ce qu'il pleuve, neige ou vente

- le **déséquilibre** qui résulte de l'obligation d'organiser notre vie entière autour du fonctionnement d'une prison (horaires, règlements, autorisations, interdictions, voyages, paquets...) et de la réorganiser en repartant à zéro après chaque transfert.
- l'impossibilité de rendre visite à nos proches emprisonné-e-s **à partir du moment où notre état de santé ne nous permet plus d'affronter un tel voyage**. Une situation dans laquelle le temps joue contre nous, et qui est par conséquent de plus en plus fréquente.

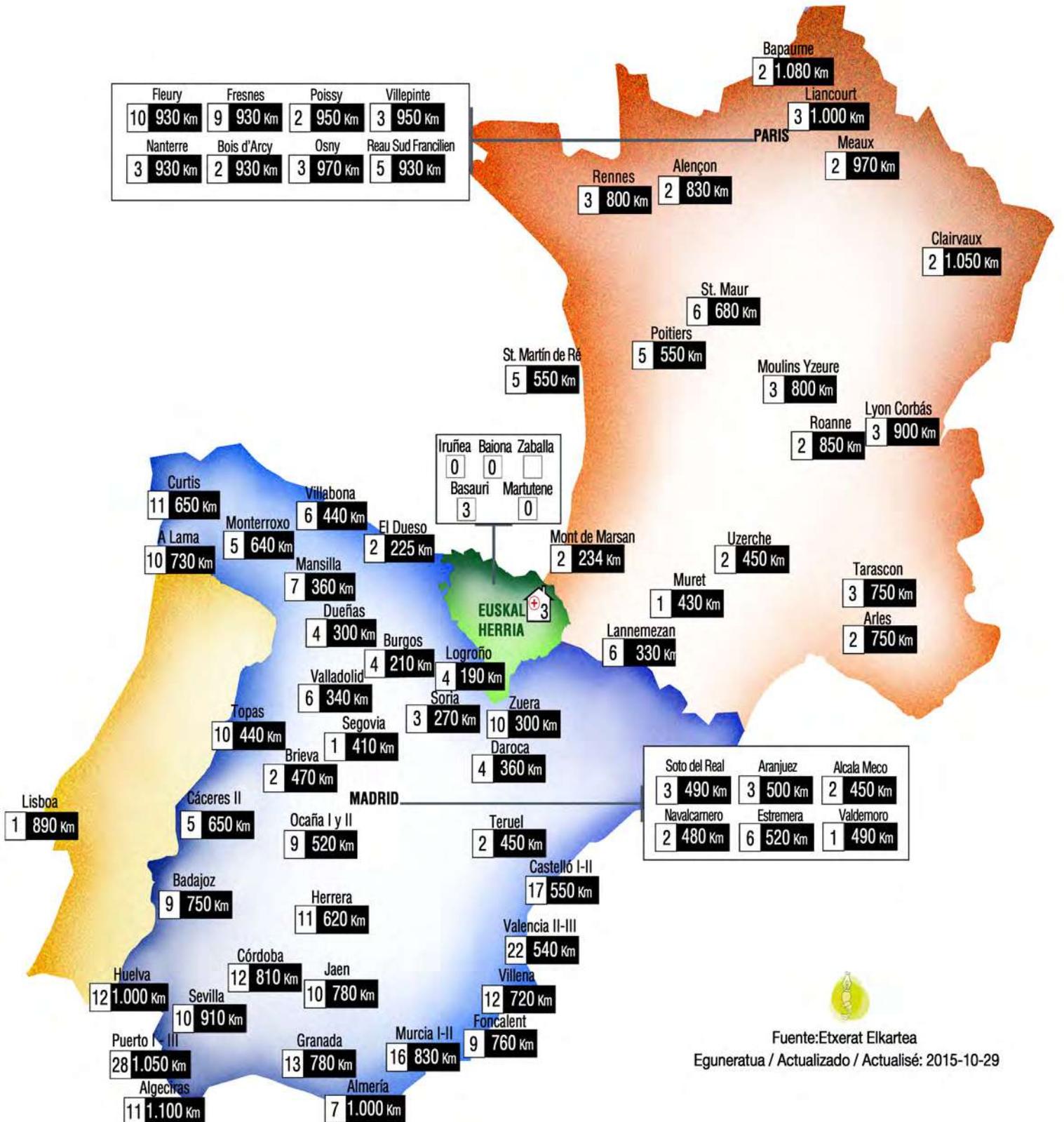
Cette situation, à laquelle nous devons faire face semaine après semaine, implique de **graves dégâts physiques et psychologiques**. Parce que nous ne parlons pas de situations temporaires, ni même dans de nombreux cas de situations ayant une limite dans le temps. **Nous parlons de situations qui se prolongent non pas pendant des années mais pendant des décennies et auxquelles une personne ayant les conditions de vie et financières d'un simple travailleur peut très difficilement faire face.**

Les valeurs solidaires de la société basque sont toujours venues tenter d'alléger cette charge. La disposition à rendre visite à nos proches emprisonné-e-s, le soutien économique, les chauffeurs volontaires pour les plus longs de nos déplacements et autres gestes de soutien et de solidarité, ont permis d'éviter que notre situation ne devienne encore plus dramatique. Cependant, cette charge et les dégâts qu'elle provoque sont l'un des objectifs de la politique pénitentiaire actuelle. Cette affirmation n'est pas gratuite : à l'éloignement de nos proches, **s'ajoutent tant de mesures spéciales et de restrictions que nos droits sont de plus en plus difficiles à exercer**, jusqu'à leur violation totale. Et il y a en plus la criminalisation, la diffamation et la persécution de toute forme de solidarité. La politique de dispersion, dans sa conception même, tente de ne laisser aucune marge aux façons d'atténuer le mal causé.

Le fait le plus significatif est sans le moindre doute la carte de la dispersion. C'est elle qui montre clairement que la dispersion **ne consiste pas à « répartir » les prisonnier-e-s politiques basques sur tout le territoire des États espagnol et français**. C'est au contraire dans les prisons les plus éloignées que l'on trouve le plus grand nombre de prisonnier-e-s basques, une concentration qui se réduit au même rythme que la distance à parcourir.

Mannheim  
(Alemania)  
1 1.430 Km

Fleury	Fresnes	Poissy	Villepinte
10 930 Km	9 930 Km	2 950 Km	3 950 Km
Nanterre	Bois d'Arcy	Osny	Reau Sud Francilien
3 930 Km	2 930 Km	3 970 Km	5 930 Km



Fuente: Etxerat Elkarte  
Eguneratua / Actualizado / Actualisé: 2015-10-29

# Impositions, restrictions et difficultés ajoutées

Les faits dont nous venons de parler rendent indéniable notre affirmation : la dispersion recherche directement, entre autres dommages causés à l'entourage des prisonnier-e-s politiques basques, à saigner économiquement les familles.

Le coût d'une visite mensuelle dans l'une des prisons les plus proches d'Euskal Herria, celle de Logroño, dépasse déjà, en carburant, péages et frais de repas liés aux horaires des visites, les 200 €. À partir de ce chiffre, il est facile d'imaginer quels coûts astronomiques peuvent atteindre des voyages de plus de 36 heures pour 2000 kilomètres.

Pour évaluer les coûts de la dispersion, il faut prendre en compte les conditions spéciales et impositions dont nous faisons l'objet, et qui représentent, comme nous l'avons déjà dit, des difficultés ajoutées à des déplacements déjà longs et chers. Il est difficile de rendre compte de toutes ces conditions de façon exhaustive : aux normes d'exception appliquées systématiquement à nos proches emprisonné-e-s, chaque prison ajoute ses propres directives de fonctionnement interne, certaines touchant tous les prisonniers de l'établissement, d'autres visant uniquement nos proches avec l'éternelle excuse de la « sécurité ».

Nous tenterons de recueillir dans ce document les règles et conditions générales permettant de bien comprendre le régime des visites, et les difficultés ajoutées auxquelles nous devons nous heurter.

## Régimes de visites et communications

- **Dans l'État espagnol, les visites sont de 40 minutes** hebdomadaires. Un nombre maximum de 4 personnes est autorisé. Elles ont lieu dans un parloir où le prisonnier est séparé de ses visiteurs par une vitre. La conversation se fait à l'aide d'un téléphone.

Une fois par mois, sont autorisés un vis-à-vis familial et un autre intime (d'une durée d'une heure à une heure et demie, selon la prison). Si l'on ne fait pas le vis-à-vis intime, on ne peut pas le remplacer par un deuxième vis-à-vis familial, et dans certaines prisons, le conjoint du prisonnier ne

peut pas entrer au parloir familial s'il n'est pas accompagné d'un autre membre de la famille.

Dans le cas des enfants de moins de 10 ans, la législation prévoit un vis-à-vis dit de convivencia, une visite spéciale qui peut durer jusqu'à 4 heures. Dans la pratique, ces visites restent limitées à une fois tous les deux ou trois mois. Dans de nombreuses prisons, aucun local n'est adapté à de telles visites. Le plus grand préjudice est toujours pour les enfants, obligés de rester de longues heures dans des pièces fermées à clé, sans grande possibilité de bouger ou de jouer, ce qui peut être très oppressant pour eux.

**Dans l'État français**, les conditions de visite sont très différentes dans les Maisons d'Arrêt (normalement établissements pour prisonniers en préventive) et dans les centrales (établissements pour longues peines). Rappelons que dans le système français, dans le cas de nos proches emprisonné-e-s, la préventive peut durer jusqu'à 6 ans. Dans les Maisons d'Arrêt, les visites sont très courtes (30 mn, 1 heure pour une double-visite et 1h30 pour une triple) et dans certains cas il faut ressortir et refaire toutes les démarches pour le tour suivant (Fresnes : ainsi pour faire 3 visites de 30 minutes on peut y passer presque toute la journée). Dans les centrales, les visites sont plus longues et se font normalement dans des conditions plus tranquilles. La vitre est très peu utilisée en France. En revanche les vis-à-vis n'existent pas et tout contact physique est strictement interdit si ce n'est dans les UVF (Unités de Vie Familiale que les autorités françaises mettent en place depuis quelques années et maintenant accessibles dans la plupart des centrales – visites de 6 h à 48h).

- **La dispersion et la séparation de nos proches emprisonné-e-s dans les différents modules** d'une même prison entraîne des jours et horaires de visite différents pour chacun d'eux. Cela nous empêche, dans la plupart des cas, de nous organiser (par exemple en partageant une voiture) pour réduire les coûts physiques et économiques durant les déplacements.

- Dans les cas où les visites peuvent avoir lieu le même jour et où nous pouvons partager un moyen de transport, les horaires différents nous obligent à de **longues attentes avant ou après notre propre visite**. Ainsi, la première visite peut être le samedi à 9h du matin, et la dernière le même jour à 18h. Pour cela, si l'utilisation de bus organisés ou de fourgons parvient à réduire les coûts du voyage et les heures de conduite, elle signifie quand même que nous arriverons à la porte d'une prison à 6 h du matin et que nous ne pourrons pas prendre le chemin du retour avant 19h.

Nous considérons que cette dispersion par modules est **intentionnelle et arbitraire** et que son plus grand objectif est d'ajouter des complications à l'organisation de nos déplacements. En effet, la prison refuse de faire coïncider les horaires de visites au prétexte que nos proches emprisonné-e-s ne peuvent avoir de contacts entre eux, mais les incessants changements de modules et de prison font que ceux qui avaient une interdiction hier sont ensemble aujourd'hui, et inversement.

- Pour pouvoir faire une visite dans les prisons des États espagnol et français, il faut obligatoirement se présenter **une heure avant le parloir**.

Tout retard qui nous empêche d'arriver une heure avant la visite signifie que nous ne pourrons pas entrer au parloir. Nous devons donc nous mettre en route avec beaucoup d'avance de façon à ce que les multiples incidents que nous pouvons rencontrer durant notre voyage (pannes, bouchons, ou encore les plus qu'habituels contrôles de police) ne nous fassent pas perdre la visite pour cause de retard. Tout cela rallonge encore un voyage déjà très long.

- **Dans l'État espagnol**, le permis de visite pour les personnes qui ne font pas partie de la famille directe dépend des Institutions Pénitentiaires et est toujours arbitraire. Quand un permis est refusé, c'est sans donner aucune raison ou en avançant des motifs génériques du type « *par mesure de sécurité* ». Les amis et autres membres de l'entourage ne peuvent accéder qu'aux parloirs ordinaires avec vitre.

Les prisonnier-e-s de l'État espagnol ne peuvent recevoir la visite que de dix personnes en dehors de la famille. Ils doivent présenter une liste de dix noms, qu'ils ne peuvent renouveler que tous les six mois. Ainsi, un nombre réduit de personnes est obligé de se partager les visites durant un temps assez long, ce qui empêche qu'elles soient mieux réparties, plus espacées et moins lourdes financièrement. Si l'autorisation est refusée à l'une de ces personnes, il est impossible de proposer un autre nom en remplacement.

- **Dans l'État français**, qu'il s'agisse de la famille proche ou non, le permis dépend du juge d'instruction durant la préventive, du procureur à la fermeture du dossier et du directeur de la prison après le procès.

Le temps d'attente pour toute autorisation est illimité. Trois mois peuvent passer entre l'entrée en prison et la délivrance des premiers permis.

Les réponses arrivent très tard, parfois jamais. Il est très difficile pour les amis, et parfois pour les membres de la famille, d'obtenir des permis, et ce pendant de très longues périodes. En conséquence, les voyages reposent sur un nombre réduit de personnes.

Dans le cas de personnes ayant été incarcérées dans l'État français et condamnées (entre autres) à une interdiction définitive du territoire, même s'il s'agit de famille directe (parents, mari ou femme, frère ou sœur), il arrive régulièrement qu'elles obtiennent le permis de visite mais pas l'autorisation de se rendre jusqu'à la prison.

• **Dans l'État espagnol, les parloirs spéciaux** (vis-à-vis familiaux, de cohabitation -convivencia- ou intimes) **ont souvent lieu en semaine**, et rares sont les prisons qui acceptent de déplacer la visite au week-end sur présentation d'un certificat de travail. Cela oblige à plus de déplacements mensuels, plus de coûts, plus de risques, et ajoute des difficultés pour toutes les personnes qui travaillent, qui doivent souvent passer tous leurs jours de repos sur les routes..

C'est encore pire pour les **vis-à-vis dits de cohabitation** (ceux auxquels peuvent venir les enfants de moins de 10 ans) qui ont lieu en semaine, car ils obligent les enfants à manquer l'école et à y retourner ensuite sans avoir pu prendre le repos nécessaire.

Les déplacements se font toujours en fonction des horaires assignés. Les horaires ne sont jamais fixés en fonction des possibilités de déplacement. Cela suppose de nombreuses complications en ce qui concerne les correspondances entre trains ou bus pour pouvoir arriver à l'heure dite (tout retard dans les transports peut nous faire manquer la visite) et autant d'attente et de difficultés pour le retour.

Si les visites ordinaires ont toujours lieu le samedi ou le dimanche, elles sont parfois à des horaires qui rendent les voyages beaucoup plus difficiles et risqués. Citons le cas des prisonnières politiques basques de Valencia qui ne peuvent recevoir de visites que tôt le matin du vendredi ou tard dans l'après-midi du dimanche. L'impossibilité de caser les correspondances ferroviaires avec les horaires de travail obligent ces familles à voyager en voiture soit dans la nuit du jeudi, soit jusqu'au petit matin du lundi.

Toutes ces difficultés et souffrances endurées se multiplient évidemment pour les familles ayant deux ou plus de membres en prison (père et fils ; frères et sœurs ; couples). Nous rappelons dans ce sens que nous

avons dénoncé ces derniers mois plusieurs cas de couples qui se trouvaient dans la même prison et qui ont été séparés et éloignés. Pour leurs parents et amis, la fatigue, les frais et les difficultés sont décuplés. Pour les enfants de ces couples, le mal causé est irréparable.

# La saignée économique de la dispersion

Pour chacune des prisons, chacun des modules et en fonction des horaires de visite, de nos horaires de travail et aussi de notre état de santé, les possibilités et moyens de transport sont différents. Les coûts le sont donc également. Malgré tous les efforts que nous faisons, nous ne pouvons pas toujours accéder au moyen de transport le moins cher.

Nous essayons cependant d'apporter dans ce document les éléments qui montrent le châtement économique que représente la dispersion. En plus de ces éléments, très généraux pour une bonne partie, nous nous engageons à en apporter le détail par des reçus ou justificatifs à tous les acteurs politiques et sociaux ou institutions qui nous le demanderaient.

Actuellement, les prisonnier-e-s politiques basques sont dispersé-e-s dans 76 prisons des États espagnol et français. Pour les raisons et difficultés que nous avons mentionnées plus haut, nous ne pouvons organiser que 21 voyages (en tout et non pas chaque semaine) pour couvrir 16 prisons de l'État espagnol et 5 prisons de l'État français :

- **Autobus pour l'Andalousie. Organisé par Etxerat.** Voyage toutes les semaines vers les prisons de Puerto I, Puerto III et Botafuego (Algeciras). Les familles des prisonniers de Sevilla utilisent aussi ce bus jusqu'à Morón, après quoi ils doivent prendre d'autres moyens de transport.

- **Fourgonnettes ou minibus des associations de chauffeurs volontaires *Mirentxin*.** Ce collectif est formé de personnes qui, pour aider les familles, prennent à leur charge la conduite de ces fourgonnettes, parcourant des centaines voire des milliers de kilomètres. Les voyages commencent le vendredi après-midi et prennent fin aux premières heures du dimanche. Il y a 9 fourgonnettes dont 3 voyages toutes les semaines vers les prisons de Huelva, Almería et Granada. Les 6 autres couvrent de façon alternée les prisons de Córdoba, Murcia I et Murcia II, Alicante, Valencia, Catelló, A Lama (Pontevedra) et Herrera de la Mancha et, sur le territoire français, Lyon, Roanne, Poitiers et Saint Maur. Une fourgonnette se rend également tous les deux mois à la prison de Clairvaux. À la prison de Valencia, les familles des prisonnières politiques basques ne peuvent bénéficier de ce service car si les hom-

mes ont les visites durant la matinée et l'après-midi du samedi, les femmes ne peuvent en recevoir que le vendredi matin ou dimanche soir.

- Selon le trajet à réaliser, le prix varie entre 65 et 120 € par personne dans les fourgonnettes et entre 110 et 125 € dans le bus. Pour alléger la charge des familles ayant des enfants, ces derniers voyagent gratuitement. Quand ces personnes ne peuvent pas utiliser ce moyen de transport et doivent recourir au train ou à l'avion, le coût du voyage devient exorbitant.

- **Compte-tenu de la limitation des places tant dans le bus que dans les fourgonnettes** (7 places dans ces dernières en plus des deux chauffeurs), la priorité pour organiser les voyages est donnée aux vis-à-vis. Les places nécessaires à ces derniers sont réparties, puis les places restantes, s'il y en a, sont données aux autres parloirs de façon à garantir le plus grand nombre possible de visites. En conséquence, seule une moyenne d'une personne par visite peut être assurée pour l'instant, en encore pas toutes les semaines.

Nous avons pris comme éléments de référence différents trajets, distances et moyens de transport - y compris en exposant certaines alternatives que nous utilisons régulièrement - dans l'intention de montrer le mieux possible l'origine d'une de nos dénonciations les plus importantes : la saignée économique que représente la dispersion. Manquent à ce document les frais de déplacement vers de nombreuses prisons mais aussi ceux générés par toutes les situations particulières (enfants en bas âge, personnes d'âge avancé, personnes malades ou handicapées...) qui nécessitent des voyages plus longs, plus de pauses, des repas réguliers... ou qui empêchent l'utilisation de certains moyens de transport. Par exemple, une personne qui a des problèmes de circulation (très courants à partir d'un certain âge) ne peut pas supporter un voyage de 25 heures en bus.

Il est aussi difficile d'évaluer les frais de voyage quand il s'agit de train ou d'avion, aux prix très variables selon divers critères.

Pour comptabiliser ces frais, en plus du prix du carburant, des péages et des différents billets, nous avons compté une moyenne de 10 € pour le déjeuner, 8 € pour le dîner et 3 € pour le petit-déjeuner. Les prix sont généralement beaucoup plus élevés, mais nous tentons de réduire les frais en emmenant un maximum de choses de la maison. Cependant, il n'est pas possible d'emporter la totalité des repas en raison de la charge que nous avons déjà à porter, des problèmes de conservation en voyage, des difficultés que nous rencontrons pour aller d'une gare à l'autre avec en plus

le sac que nous apportons à la prison. Il y a aussi dans de nombreux cas de très longues heures d'attente qui, à moins de rester dehors exposés aux intempéries, nous obligent à consommer ne serait-ce qu'un minimum. D'autre part, les prix augmentent sensiblement quand nous voyageons dans l'État français.

Il faut ajouter à cela le prix de l'hébergement quand nous sommes obligés de rester une nuit.

Nous n'avons pas inclus, en revanche, les frais d'usure du véhicule pour les familles voyageant dans leur propre voiture.

## PRISON D'ALGECIRAS (État espagnol) - 1.100 km

Horaires des visites : Visites ordinaires dans la matinée du samedi. Vis-à-vis, matinée et après-midi du samedi.

Référence Voyage de deux proches de prisonniers, depuis Iruña (Pampelune), pour réaliser le vis-à-vis mensuel (10h30 le samedi) et la visite hebdomadaire (13h le samedi).

1ère OPTION : Bus (Etxerat).

PARCOURS Lopidana - Prison de Puerto de Santa María - Prison de Botafuego, Algeciras.

*\*Le bus dépose d'abord les familles des prisons de Puerto I et Puerto III, et se dirige ensuite vers la prison d'Algeciras puis vers la ville d'Algeciras, où les chauffeurs dorment en respect des heures de repos obligatoires, jusqu'à 19h, heure du départ pour le retour.*

- Heure de départ : 20h le vendredi
- Heure d'arrivée à Algeciras : 7h le samedi
- Heure de départ d'Algeciras : 19h le samedi
- Heure d'arrivée à Lopidana: 5h30 - 6h30 le dimanche
- Prix du billet : 125 € par personne; 250 €

Connexions - correspondances

**1: Iruña - Lopidana. 100 Km.**

- Moyen de transport : voiture personnelle
- Heure de départ : **17h 30 le vendredi**
- Durée du trajet : 1 heure
- Carburant : 11.95 €      - Autoroute : 2.15 €
- Total : **14, 10 €**

**2: Prison de Botafuego – Algeciras : 6 km**

Bus de la prison / Taxi partagé.

**3: Lopidana-Iruña. 100 Km.**

- Carburant : 11,95 €      - Autoroute: 2,15 €
- Total : 14, 10 €
- Heure d'arrivée à Iruña : **7h30 - 8h30 le dimanche**

Durée du voyage : **39 heures**

Autres frais: deux dîners, un déjeuner, un petit déjeuner : 32 € (X2) = **64 €**

COÛT TOTAL DU DÉPLACEMENT 1 personne par visite: 185.20 €. Pour deux personnes, une visite ordinaire et un vis-à-vis: **342.20 €**

## 2ème OPTION : Train

Trajet: Iruñea-Zaragoza-Málaga-Algeciras-Malaga-Zaragoza-Iruñea

Connexions :

### **1: Iruña - Saragosse, par le train**

- Départ : 7h43 vendredi matin
- Arrivée à Saragosse : 9h50
- Prix le plus bas : 15,30 € par personne

### **2: Saragosse - Malaga, par le train**

- Départ : 10h20
- Arrivée à Malaga : 14h25
- Prix le plus bas : 49,50 €

### **3: Malaga-Algeciras – Algeciras-Malaga en voiture de location**

Location avec assurance: 70 €.

Carburant: 27 € (x2) 54 €.

Autoroute: 18,10 € (x2) = 36,20 €.

Total: **160,20 €.**

Heure approximative d'arrive à Algeciras: 17h

### **4: Malaga-Saragosse, par le train**

- Départ : 15h35 le samedi
- Arrivée à Saragosse : 19h35
- Prix le plus bas : **98 € par personne**

### **5: Saragosse-Iruña, par le train**

- Départ : 21h
- Arrivée à Iruña : 22h45
- Prix le plus bas : **18 € par personne**

Durée du voyage : 39 heures

**Autres frais:** Deux dîners, un déjeuner, un petit déjeuner : 32 € (X2) = **64 €**

Chambre double, une nuit = **45 €**

**COÛT TOTAL DU DÉPLACEMENT** pour deux personnes, une visite ordinaire et un vis-à-vis: **628.80 €**

### 3ème OPTION : Voiture particulière

Trajet: Iruña - Prison de Botafuego, Algeciras - Iruña: **2200 km**

- Heure de départ d'Iruña : 8h le vendredi
- Durée du trajet : sans les pauses, 25 heures aller-retour
- Heure approximative d'arrivée à Iruña : 3h – 3:30 le dimanche matin
- Carburant : **260 €**
- Péages : **57,90 €**

Autres frais: 1 petit déjeuner, 2 repas, 1 dîner (x 2) = **64 €**  
Chambre double, une nuit = **45 €**

COÛT TOTAL DU DÉPLACEMENT pour deux personnes, une visite ordinaire et un vis-à-vis: **426.90**

---

COÛT des autres visites du mois, 1 personne par visite:  $185.20 \times 3 =$  **555,60 €**

COÛT MENSUEL : pour 4 visites et un 1 vis-à-vis: **897,80 €**

## PRISON DE BAPAUME (État français) - 1.100 km

Horaires des visites : - Vendredi de 13h30 à 17h30  
- Samedi de 8h à 12h et de 15h30 à 17h30  
- Dimanche de 8h à 12h

Référence: Voyage de deux membres des familles pour la visite du samedi de 8h à 12h

Trajet: Orozko-Hendaye/Dax - Paris - Bapaume - Paris - Hendaye/Dax-Orozko  
- Heure de départ : **7h30 le vendredi**  
- Heure d'arrivée à Bapaume : 20h

Connexions - correspondances :

### **1: Orozko-Hendaye 130 km / Orozko - Dax 210 km**

- Moyen de transport : voiture particulière
- Durée du trajet : 1h15 / 2h30
- Carburant : 15 € - Péages : 12 € / 22 €
- Total : 27 € - 40 €. Aller et retour = **54 € / 80 €**

### **2: Hendaye/Dax - Paris**

- Moyen de transport : Train
- Prix du billet : **150 € pour une personne aller-retour**

### **3: Paris - Arras**

- Transport : train
- Prix du billet : 2,60 € - **5.20 €** par personne aller-retour

### **4: Arras - Bapaume**

- Moyen de transport : bus ou navette de la prison
- Prix du billet : 4 € - 7 €, **8 - 14 €** par personne aller-retour

Durée du voyage : 3

Autres frais: Petit déjeuner = 10 € (x2): **20 €** (les autres repas sont apportés de la maison). Chambre double, une nuit = **85 €**

COÛT TOTAL DU DÉPLACEMENT pour deux personnes, une visite: **478- 515 €.**

COÛT du déplacement pour 1 personne **287 - 320 €**

COÛT MENSUEL pour 4 visites, 5 personnes = **1.340 - 1.475 €**

## PRISON D'ALMERÍA (État espagnol) - 922 km

Horaires des visites : Visites ordinaires le samedi matin

Référence: Une personne d'Iruña pour la visite ordinaire le samedi à midi

Moyen de transport : FOURGONETTE MIRENTXIN

Trajet : Lopidana (Araba) - Almería - Lopidana

- Heure de départ : 20h le vendredi
- Heure d'arrivée à Almería : 6h30 – 7h le samedi
- Heure d'arrivée à Lopidana : 6h le dimanche
- Prix du billet : **85 €**

Connexions: **ruña - Lopidana; Lopidana - Iruña**

- Moyen de transport : voiture particulière
- Heure de départ : **18h30 le vendredi**
- Carburant : 11,95 € x 2
- Péages : 2,15 € x 2
- Total aller-retour : **28.20 €**
- Heure d'arrivée : **7h30 le dimanche**

Autres frais : Déjeuners, dîners, petits déjeuners : **21 €**

Chambre : **25 €**

COÛT TOTAL DU DÉPLACEMENT pour une visite d'une personne: **159,20 €**

---

COÛT DU DÉPLACEMENT pour 3 personnes (Parents et sœur), une visite et un vis-à-vis : **421,20 €.**

COÛT MENSUEL POUR 4 VISITES ET UN VIS-A-VIS: **898,00 €.**

## PRISON DE LIANCOURT (État français) - 1000 km

Horaires des visites : Visite de 3 heures le mardi, mercredi ou samedi

Référence: Parents et sœur pour une semaine hebdomadaire

Moyen de transport: TRAIN

Traject: Iruña-Hendaye-Paris-Liancourt-Paris-Hendaye-Iruña

Connexions :

### **1: Iruña-Hendaye – Hendaye-Iruña**

- Transport : voiture personnelle
- Heure de départ : **16h30 le vendredi**
- Durée du trajet : 1 heure
- Carburant : 20 €
- Péage : 7 €
- Total : 27 € - Aller-retour : **54 €**

### **2: Hendaye-Paris – Paris-Hendaye**

- Heure de départ : 19h30 le vendredi
- Arrivée à Paris : 7h30 le samedi
- Prix du billet : 140 € par personne aller-retour

### **3: Paris-Liancourt – Liancourt-Paris**

- En métro : 1,5 € par personne, **3 €** aller-retour
- En taxi (10 km) : 20 € - **40 €** aller-retour

Autres frais, 2 chambres : **160 €**

COÛT TOTAL DU VOYAGE pour trois personnes, une visite: **643 €.**

## Et encore d'autres frais

En plus des coûts dont nous venons de parler, nous ne pouvons pas ne pas répondre à ceux qui disent, souvent à la légère, que les prisonniers vivent aux frais de l'État. Les prisonnier-e-s vivent aux frais de leurs familles. Leurs besoins les plus essentiels sont loin d'être couverts, et ce n'est pas parce qu'ils sont en prison qu'ils n'ont pas besoin d'argent. La prison ne garantit qu'une hygiène et alimentation extrêmement précaires :

- Déjeuner et dîner. Les rations ont été considérablement réduites. L'alimentation n'est pas équilibrée. Beaucoup de graisse, peu de légumes. Petit-déjeuner : le plus souvent malte ou chicorée et 4 biscuits ou une madeleine.

Une fois par mois, la prison distribue un paquet comportant :

- 4 rouleaux de papier hygiénique
- 1 jeu de couverts en plastique
- 1 dentifrice
- 1 flacon de gel douche
- 1 flacon d'eau de javel
- 6 préservatifs pour les hommes (État espagnol) et un paquet de serviettes hygiéniques pour les femmes
- deux fois par an, le paquet comporte également un peigne, une éponge et un verre en plastique

Les prisonnier-e-s doivent acheter les sacs poubelle, le savon, les gants de toilette, les torchons, le shampoing, les tampons, la mousse à raser, et tout autre produit de toilette ou d'entretien. Tout le reste est également payant : timbres, enveloppes, cahiers, stylos, papier... produits laitiers, charcuterie, café et les rares aliments autorisés pour compléter une alimentation des plus pauvres.

Un autre fait méconnu est l'obligation de passer par la prison pour l'achat de tout article, comme les ordinateurs, télévisions, radios, matériel de travaux manuels... Cela nous empêche de choisir les éléments les moins chers ou de les acheter à crédit, nous obligeant à déboursier de grosses sommes que nous ne pouvons pas toujours nous permettre et à les trans-

férer sur le compte courant de la prison pour que le prisonnier puisse recevoir sa commande. Nous voulons signaler aussi qu'aucun prisonnier n'a accès à de l'argent liquide, et que l'argent doit leur être déposé sur un compte courant, que nous sommes également tenus d'alimenter.

La prison permet une dépense maximale de 80 € par semaine (hors frais spéciaux tels radios ou télévisions). Le prix du téléphone s'élevant au minimum à 40 € par mois, un prisonnier a besoin d'au moins 200 € par mois pour couvrir ses besoins les plus basiques.

À cela, il faut ajouter les vêtements et les chaussures. Le matériel de travaux manuels et la lecture. Les livres et tout le matériel pour étudier, y compris les frais d'inscription à l'université. Les lunettes. Les soins dentaires. Et, bien sûr, le médecin de confiance et l'assistance juridique.

Nous ne parlons pas de caprices, encore moins de luxe. Nous parlons d'une vie digne en prison. Nous parlons de droits : droit à l'hygiène, droit à la santé, droit à l'assistance juridique, droit à étudier, droit aux communications orales et écrites... Droits qui entraînent des frais auquel une personne emprisonnée ne peut pas faire face. C'est sur nous, les familles et amis, que repose cette charge.

- Malgré les frais astronomiques que suppose la dispersion chaque mois pour les familles, nous avons le plus grand mal à accéder à des aides sociales ou institutionnelles pourtant facilement accordées à d'autres collectifs. Plus significatif encore de l'intention de cette politique envers nous, les rares fois où nous avons obtenu une de ces aides, un recours a aussitôt été déposé par la Délégation du Gouvernement espagnol en Pays Basque, autre preuve s'il en fallait que la politique de dispersion est aussi directement dirigée contre les familles.